

## Zone d'activités des Champs Montants (rue Kastler) - Lancement des travaux

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par délibération en date du 16 février 1998, le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a voté l'acquisition des terrains CASINO rue Einstein, au lieudit les Champs Montants, dans le but d'y développer une zone d'activités.

A ce jour, la voirie existante qui dessert les entrepôts CASINO devenue propriété de la ville, a été dénommée rue Alfred Kastler.

Sur les 8 ha 90 acquis, la Ville prévoit l'utilisation ci-après :

- 3,20 ha environ le long de la rue Einstein à réserver pour le centre de tri des déchets
- 5,70 ha à aménager en zone d'activités.

Sur ces 5,70 ha, il convient d'organiser un lotissement industriel et de viabiliser les terrains, d'engager des travaux de terrassements généraux, de voirie et de réseaux de distribution.

Le bilan prévisionnel HT de l'opération est défini comme suit :

### En dépenses

- Terrain	2 500 000 F
- Etudes	500 000 F
- Terrassements généraux	1 500 000 F
- Voirie - Eclairage public	3 150 000 F
- Réseaux concessionnaires (EDF/GDF/TELECOM)	650 000 F
- Frais financiers	500 000 F
- Frais de commercialisation	<u>300 000 F</u>
<b>Total HT</b>	<b>9 100 000 F</b>

Les réseaux d'eau et d'assainissement sont pris en charge par les budgets annexes d'eau et d'assainissement respectivement pour 900 000 F HT et 700 000 F HT.

### En recettes

- Vente des terrains	6 600 000 F
- Participation du budget principal (équivalent au prix du terrain)	<u>2 500 000 F</u>
<b>Total HT</b>	<b>9 100 000 F</b>

En ce qui concerne le montage et la gestion financière de cette opération, un budget annexe spécifique devra être mis en place ; cette procédure fera l'objet d'une prochaine délibération.

Toutefois, si l'on souhaite des implantations d'activités à partir de l'an 2000, il faut lancer rapidement les travaux, notamment les terrassements.

C'est pourquoi une première tranche de financement de 2 000 000 F doit être débloquée immédiatement au BS 99 (imputation 90.90.2315.99014.30300).

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'aménagement de la zone d'activités des Champs Montants et le bilan financier qui en découle ;

- autoriser le lancement des travaux et mettre en place un financement par emprunt sur le BS 99 et le complément sur le BP 2000 ;

- autoriser M. le Maire à signer les marchés et factures à intervenir .

- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) ordre(s) de service, la (ou les) décision(s) de poursuivre ou le (ou les) avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète des travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 1999 et 2000 ;

- autoriser M. le Maire à rechercher le prêt court terme nécessaire et à signer le contrat à intervenir ;

- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions ou toutes aides financières auprès de l'Etat et des autres collectivités territoriales et les réaffecter en dépenses, aux imputations concernées, après réception des décisions attributives :

- ouvrir en dépenses :

\* 2 000 000 F sur l'imputation 90.90. 2315.99014.30300

- ouvrir en recettes :

\* 2 000 000 F sur l'imputation 911/ 16412.99014.20200.

Cette opération est soumise de plein droit à la TVA.

**«M. BOICHON** : L'urbanisme vient de livrer un nouveau bébé à l'économie, que nous allons essayer de faire grandir. C'était nécessaire parce que La Fayette se remplit rapidement et que le PSI a une destination spécifique. Nous avons donc besoin d'avoir une nouvelle offre sur une zone d'activités à caractère généraliste et sur ces 5,70 hectares, nous aurons à organiser le lotissement industriel et à viabiliser les terrains».

Sur avis favorables des Commissions Economie-Emploi-Tourisme et Budget et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 27 septembre 1999.*